

la commune de Beauvais pour le rendre à l'évêque, qui était alors un de ses frères nommé Henri. Puis, le frère du roi ayant passé de l'évêché de Beauvais à l'archevêché de Reims, Louis le Jeune soutint l'archevêque Henri dans l'entreprise qu'il fit d'abattre ou d'abaïsser la commune rémoise.

La guerre ayant éclaté dans Reims, le roi alla au secours de son frère : les chefs des bourgeois s'enfuirent; le roi fit abattre cinquante de leurs maisons. Quand il fut parti, les chefs de la commune revinrent; le peuple reprit les armes, démolit à son tour les hôtels des nobles du parti de l'archevêque, et bloqua celui-ci dans l'archevêché. Le roi ne revint pas; cette fois, ce fut le comte de Flandre qui vint en aide à l'archevêque. Au lieu de soutenir un siège contre la noblesse flamande, le peuple de Reims se retira en masse sur le mont Chenot, dans la forêt entre Reims et Épernai. Les Rémois ayant emporté ou détruit toutes les provisions, les Flamands ne surent que faire dans la ville déserte et vide. Ils s'en allèrent, et le peuple rentra, et l'archevêque fut obligé de capituler et de jurer la commune (1167).

A Sens, Louis le Jeune se conduisit comme avait fait à Laon son père Louis le Gros. L'archevêque de Sens n'était pas comte de la ville, que le domaine royal partageait avec des seigneurs ecclésiastiques. Le roi vendit fort cher son consentement à la commune qu'établirent les habitants; puis l'abbé de Saint-Pierre le Vif, seigneur d'un quartier de la ville, obtint du roi, par l'intervention du pape, l'abolition de la charte communale que Louis avait jurée et qu'on lui avait payée. Les bourgeois s'insurgèrent et tuèrent l'abbé de Saint-Pierre le Vif. Le roi entra en grande force dans la ville, se saisit des meurtriers, et fit précipiter les uns du haut de la grosse tour de Sens et décapiter les autres (1147). Le peuple de la ville fut fort indigné de la façon d'agir du roi, et il y eut, durant tout ce règne, des troubles et des révoltes continuelles à Sens. Le successeur de Louis le Jeune rendit enfin aux gens de Sens leur charte de commune.

Louis le Jeune trancha également, contre le droit du peuple, la longue querelle de la petite ville de Vézelay contre son seigneur, l'abbé de ce monastère de Sainte-Marie-Madeleine, dont la magnifique église romane se voit encore sur une colline du Morvan (1150-1155). Cette bourgade mérite que son nom ne soit pas mis en oubli, non parce qu'elle avait alors un grand commerce et qu'elle était un lieu fameux de pèlerinage, mais à cause du grand courage, du patriotisme et des malheurs de ses habitants. Les patriotes du moyen âge, nos ancêtres, ont souvent montré, pour affranchir ou pour défendre leurs petites villes, autant d'héroïsme et autant d'intelligence que les patriotes de la grande Révolution pour affranchir et défendre la France, et il est juste de garder respect à leur mémoire.

Louis le Jeune ne fut pas moins contraire au peuple d'Auxerre. La ville d'Auxerre était partagée entre l'évêque et le comte. Les habitants gagnèrent le seigneur laïque, le comte; mais l'évêque acheta l'appui du roi, et le roi empêcha de former la commune (1167).

Louis le Jeune, comme on le voit, nuisit beaucoup plus qu'il ne servit au progrès des communes; toutefois, il rendit service à la portion la plus malheureuse du peuple. Par l'avis de bons conseillers, il bâtit dans le domaine royal un certain nombre de bourgs fermés de murailles, qu'on nomma villes neuves ou villes franches, parce que le roi leur donna des franchises, c'est-à-dire des libertés. Les officiers du roi y accordaient asile aux serfs échappés de la glèbe des seigneurs. Ces nouveaux habitants n'avaient pas la commune, mais ils se trouvaient heureux de n'être plus serfs et de travailler librement en payant l'impôt au roi. Plusieurs des grands vassaux en faisaient autant, au détriment des petits seigneurs et des abbayes, et à l'avantage des pauvres gens. De là ces noms de « ville neuve » et de « ville franche » que l'on retrouve çà et là dans toute la France et, aussi, dans d'autres pays. Les gens des campagnes commençaient

donc aussi à tirer quelque profit de la révolution des communes.

Il y avait parmi les campagnards deux classes différentes. Une des deux classes était celle des serfs, qui dépendaient absolument des seigneurs, mais qui différaient pourtant des anciens esclaves, en ce qu'ils avaient une famille et un domicile à eux, et que, s'ils ne pouvaient quitter la terre qu'ils cultivaient, s'ils étaient à la terre pour ainsi dire, la terre aussi était à eux. En fait, sinon en droit, on ne les séparait plus guère de leur famille ni de leur champ. L'autre classe était celle des vilains, ou villageois libres, qui ne devaient aux seigneurs que des redevances et des services fixes. Les seigneurs n'avaient pas réussi à réduire tous les vilains à la condition des serfs. Les vilains aspiraient maintenant à diminuer les services trop onéreux qu'ils devaient aux seigneurs, et à faire corps et assemblées délibérantes dans leurs villages comme on faisait dans les villes. Les serfs aspiraient à s'élever à la condition des vilains.

La croisade vint en aide aux uns et aux autres. Beaucoup de seigneurs vendirent des exemptions ou un affranchissement plus ou moins complet à des serfs et à des vilains, soit isolément, soit par groupes, par hameaux ou par villages. Il y eut aussi des seigneurs qui affranchirent leurs serfs par testament, en partant pour la croisade, pour l'amour du Christ et pour le remède de leur âme, est-il dit dans les actes d'affranchissement. Les serfs affranchis passaient à la condition de vilains libres, et se mettaient à défricher les terres vagues, les halliers et les landes que leur concédaient les seigneurs moyennant redevance. Et ceci amena un grand progrès dans la culture et un grand accroissement dans la population.

Les paroisses des campagnes avaient pour autorités l'intendant du seigneur et le curé. Les paysans eussent bien voulu obtenir d'élire leurs autorités; mais bien peu de villages parvinrent à nommer leurs maires. En général, ils arrivèrent seulement peu à peu à obtenir de s'assembler pour leurs intérêts communs. Il y eut,

cependant, quelques villages et quelques groupes de villages qui parvinrent, par de courageux efforts, à conquérir des chartes de communes. En 1174, seize bourgs et villages du Laonnois, Anizi, Mons-en-Laonnois et autres, pendant que l'évêché de Laon était vacant, achetèrent du roi Louis le Jeune une charte de commune qui les associait en confédération, avec droit de nommer leurs magistrats et de se rendre la justice entre eux.

Mais, dès qu'il y eut un nouvel évêque à Laon, cet évêque, homme de grande famille, appela à son aide les barons de la contrée, ses parents et amis, pour abattre la commune confédérée. La commune du Laonnois, de son côté, appela au secours les paysans du Soissonnais et du Valois, qui aspiraient aux mêmes libertés. Les paysans livrèrent bataille à la noblesse entre Anizi et Pinon. Malgré leur vaillante résistance, les paysans furent rompus et mis en déroute par les cavaliers couverts de mailles de fer; mais le roi, cette fois, tint sa parole et arriva en personne au secours des paysans. Le pape refusa au roi de déposer l'évêque, mais n'obtint pas du roi l'abolition de la commune. Les paysans confédérés demeurèrent libres (1177-1180).

Quelques bourgs et villages du Soissonnais et des pays voisins obtinrent aussi la commune.

Les vilains des campagnes, en général, furent bien loin de s'élever à la même liberté que les bourgeois des villes, et, parmi les villes, il y eut bien des degrés différents de liberté. Mais partout, là même où les classes populaires ne parvinrent à aucunes libertés politiques, le droit féodal cessa de régner seul, et il se forma en face de lui un autre droit civil fondé sur l'égalité, comme le droit féodal était fondé sur l'inégalité et le privilège. L'égalité des partages dans la famille entre les aînés et les cadets, entre les fils et les filles, devint le droit commun des classes populaires françaises, tandis que, chez la nation anglaise, les idées de droit d'aînesse et d'inégalité passaient des nobles chez les bourgeois.

La révolution des villes au XII<sup>e</sup> siècle, qu'on peut appeler communale dans le Nord et consulaire dans le Midi, sema, pour ainsi dire, d'une multitude d'îles bourgeoises l'océan féodal qui couvrait la France. On commençait alors d'appeler bourgeoisie tout ce qui était libre sans être noble. Avec le temps, toutes ces îles devaient se rejoindre, combler l'océan féodal, et le remplacer par une seule et même terre de liberté civile et de droit commun.



## CHAPITRE V

### MOEURS, IDÉES, LETTRES ET ARTS AUX XI<sup>e</sup> ET XII<sup>e</sup> SIÈCLES

Philosophie scolastique. Héloïse et Abélard. Saint Bernard. — Chevalerie et poésie chevaleresque. Formation de la langue d'oïl et de la langue d'oc. Troubadours et trouvères. Cycle épique de Charlemagne. La chanson de Roland. — Cycle d'Arthur ou de la Table ronde. Le prophète Merlin. Chrestien de Troies et ses émules. Invasion générale des romans celtiques. Idéal moral nouveau. Rôle des femmes dans la chevalerie. — Fin de l'architecture romane. Naissance et caractère national de l'architecture ogivale.

#### I

Nous avons vu quel puissant intérêt l'époque de Louis le Gros ou, pour parler en termes plus généraux, la première moitié du XII<sup>e</sup> siècle, offre à l'histoire politique. Cette époque, précédée de la conquête de l'Angleterre, ouverte par la première croisade, est signalée par deux faits capitaux dont le développement remplira les fastes entiers de la France, du XII<sup>e</sup> au XVIII<sup>e</sup> siècle, à savoir : la formation de la bourgeoisie et le mouvement ascendant de la royauté.

L'histoire des idées, des lettres et des arts n'est pas moins féconde que l'histoire politique durant cette période éminemment créatrice. On a dit qu'il y avait eu trois Renaissances, celle de Charlemagne, celle du XII<sup>e</sup> siècle, et la grande Renaissance du XVI<sup>e</sup>. La Renaissance